

IFPASS

INSTITUT DE FORMATION DE LA PROFESSION DE L'ASSURANCE
172 rue de la République

92800 Puteaux

COMPTES ANNUELS AU 31-12-2017

(Comptes établis en euros)

SOMMAIRE

BILAN - ACTIF	1
BILAN - PASSIF	2
COMPTE DE RESULTAT	3
COMPTE DE RESULTAT (Suite)	4
ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT	
- Sommaire de l'annexe	5
- Règles et Méthodes comptables	6
- Immobilisations	10
- Amortissements	11
- Provisions et dépréciations inscrites au bilan	11
- Subventions d'investissement	13
- Etat des créances et des dettes	14
- Charges à payer	15
- Produits à recevoir	16
- Charges et produits constatés d'avance	16
- Produits et charges exceptionnels	17
- Ventilation des produits (droits et taxes)	18
- Liste des centres de formation de province	19
- Effectif moyen	19
- Engagements pris en matière de retraite	19
- Compte de résultat analytique par activité	20

BILAN - ACTIF

	Au	31/12/2017	31/12/2016
	Durée	12 Mois	12 Mois
	Brut	Amort. dépréciat.	Net
			Net
ACTIF IMMOBILISE			
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement			
Droit au bail			
Autres immobilisations incorporelles	362 831	106 369	256 461
Fonds commercial et droits similaires			94 721
Immobilisations incorporelles en cours			140 000
Avances et acomptes			
Immobilisations corporelles			
Constructions			
Aménagements locaux "Paris"	654 727	34 133	620 594
Autres immobilisations corporelles	1 155 135	318 566	836 569
Immobilisations corporelles en cours			166 327
Avances et acomptes			
Immobilisations financières (1)			
Participations	701 836		701 836
Créances rattachées à des participations			1 000
Autres titres immobilisés			
Prêts			
Autres immobilisations financières	925 485		925 485
	3 800 013	459 068	3 340 945
			1 327 203
ACTIF CIRCULANT			
Stocks et en-cours			
Approvisionnement imprimerie			
En-cours de production (biens et services)			
Avances et acomptes versés s/ commandes			
Créances (2)			
Clients et comptes rattachés	6 185 799	1 266 116	4 919 683
Autres créances	72 964		72 964
Valeurs mobilières de placement			
Autres titres			
Instruments de trésorerie			
Disponibilités	12 340 286		12 340 286
COMPTES DE REGULARISATION ACTIF			
Charges constatées d'avance (2)	584 644		584 644
	19 183 693	1 266 116	17 917 578
Charges à répartir sur plusieurs exercices			
Ecart de conversion Actif			
TOTAL GENERAL	22 983 707	1 725 184	21 258 523
			19 513 873
(1) Dont à moins d'un an (brut)			
(2) Dont à plus d'un an (brut)			

BILAN - PASSIF

Au	31/12/2017	31/12/2016
Durée	12 Mois	12 Mois
	Net	Net
FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES		
FONDS PROPRES		
Fonds associatifs sans droit de reprise	7 879 071	7 879 071
Fonds associatif avec droit de reprise s'exerçant à la dissolution de l'association		
Primes de fusion, d'apport	2 403 306	2 403 306
Réserves :		
- Réserves statutaires ou contractuelles de gestion	363 367	363 367
- Réserves réglementées		
- Autres réserves		
Affectation au projet associatif (affectation des exercices précédents)		
Report à nouveau	-3 969 136	-5 172 119
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	354 613	1 202 982
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Apports associatifs avec droit de reprise et Titres Subordonnés à Durée Indéterminée	3 075 000	2 175 000
Fonds associatif représentatif de biens qui se déprécient et qui ne seront pas renouvelés		
Subventions d'investissement	637 053	
Provisions réglementées		
	10 743 274	8 851 608
PROVISIONS		
Provisions pour risques et litiges	124 938	233 692
Provisions pour charges	263 260	798 858
Autres provisions		
	388 198	1 032 550
DETTES (1)		
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)	2 047	59 574
Emprunts et dettes financières divers	82	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		929 156
Fournisseurs et comptes rattachés	3 372 981	2 112 914
Dettes fiscales et sociales	1 447 314	2 532 200
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Dettes relatives aux fonds reçus pour le CFA (excédent de ressources reportable)	4 199 468	2 810 308
Dettes de taxe d'apprentissage reçue à titre dérogatoire (excédent de ressources hors CFA)	100 140	1 121 021
Autres dettes	1 005 018	64 543
COMPTES DE REGULARISATION PASSIF		
Produits constatés d'avance (1)		
	10 127 051	9 629 715
Ecart de conversion Passif		
TOTAL GENERAL	21 258 523	19 513 873
(1) Dont à plus d'un an (à l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		
(1) Dont à moins d'un an (à l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	10 127 051	8 700 559
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	2 047	59 574

COMPTE DE RESULTAT

	31/12/2017	31/12/2016
Au	12 Mois	12 Mois
Durée	Total	Total
Produits d'exploitation (1)		
Droits d'inscription formation diplômante	3 640 570	3 637 492
Droits d'inscription formation qualifiante		4 063 834
Subvention d'exploitation - Taxe d'Apprentissage hors CFA	2 894 510	2 487 343
Subvention d'exploitation - Taxe d'Apprentissage CFA	3 404 629	2 830 221
Autres subventions	1 644 245	2 100 300
Subvention Région - CFA		518 855
Convention Nationale CNAM - ENAss	246 082	217 748
Service bourse de l'emploi		219 569
Autres formations		
Autres produits	327 498	485 683
Quote-part de subvention d'investissements renouvelables virée au résultat d'exploitation		40 766
Reprises sur dépréciations, provisions, amortissements et transferts de charges	2 232 060	260 661
	14 389 595	16 862 472
Charges d'exploitation (2)		
Achats de fournitures et de prestations	830 740	1 127 074
Autres achats et charges externes (a)	6 449 627	5 117 118
Impôts, taxes et versements assimilés	739 740	805 187
Salaires et traitements	3 660 738	4 916 822
Charges sociales	1 788 766	2 492 740
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisation : dotations aux amortissements	170 040	684 758
- Sur immobilisation : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	321 369	291 958
Dotations aux provisions pour risques et charges	77 717	
Autres charges	6 777	2 769
	14 045 514	15 438 426
RESULTAT D'EXPLOITATION	344 081	1 424 046
Produits financiers		
Produits nets sur certificats de dépôts		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placements		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
Charges financières		
Intérêts et charges assimilées	109	674
Dotations aux amortissements, dépréciations, et provisions		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	109	674
RESULTAT FINANCIER	- 109	- 674
RESULTAT COURANT	343 972	1 423 372

COMPTE DE RESULTAT (Suite)

	31/12/2017	31/12/2016
Au	12 Mois	12 Mois
	Total	Total
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	92 219	
Sur opérations en capital	2 200	1 333 124
Quote-part de subvention d'investissements virée au résultat exceptionnel de l'exercice	29 340	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	481 387	40 000
	605 146	1 373 124
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	594 505	1 470 598
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, dépréciations, et provisions		80 000
	594 505	1 550 598
RESULTAT EXCEPTIONNEL	10 641	- 177 474
Impôts sur les bénéfices (secteur fiscalisé)		42 915
Total des produits	14 994 740	18 235 596
Total des charges	14 640 128	17 032 614
EXCEDENT ou DEFICIT	354 613	1 202 982
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		

E L E M E N T N°	SOMMAIRE DE L'ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT Arrêté le 31-12-2017	INFORMATIONS N° de page
	I - REGLES ET METHODES COMPTABLES, FAITS CARACTERISTIQUES	
1-1	Principes, règles et méthodes comptables	6
1-2	Dérogations aux principes et comparabilité des comptes d'un exercice à l'autre	7
1-3	Faits caractéristiques de l'exercice ayant une incidence sur les comptes	7
	II - COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN	
2-1	Immobilisations	10
2-2	Amortissements	11
2-3	Provisions et dépréciations inscrites au bilan	11
2-4	Subventions d'investissements inscrites au passif du bilan	13
2-5	Etats des créances et dettes	14
2-6	Charges à payer	15
2-7	Produits à recevoir	16
2-8	Evaluation des éléments fongibles de l'actif circulant	NS
2-9	Charges et produits constatés d'avance	16
	III - COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU COMPTE DE RESULTAT	
3-1	Produits et charges exceptionnels	17
3-2	Ventilation des produits d'exploitation (droits d'inscription et taxes perçus)	18
3-3	Liste des centres de formation de province	19
	IV - AUTRES INFORMATIONS	
4-1	Effectif moyen	19
4-2	Engagements pris en matière de retraite et de médailles du travail	19
5-1	V - COMPTE DE RESULTAT VENTILE PAR ACTIVITES : Activité Diplômante et assimilée, CFA, Secteur fiscalisé Qualifiant et autres prestations	20

N/S : Information Non Significative N/A : Information Non Applicable

Remarque : Les n° indiqués ci-dessus renvoient aux informations de l'annexe produites ci après

Annexe - Elément 1-1 :

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux principes généraux d'établissement et de présentation des comptes annuels définis par le "PLAN COMPTABLE GENERAL". En outre, les comptes présentés ont été arrêtés en respectant les particularités du plan comptable des associations et des dispositions comptables des organismes de formation professionnelle continue et des Centres de Formation d'Apprentis (CFA).

Jusqu'au 31/12/2016, les activités de formation continue qualifiante des salariés et de "prestations RH" faisaient l'objet au sein de l'IFPASS d'un secteur fiscalisé distinct soumis à l'impôt sur les sociétés. Les autres activités de l'association étaient non fiscalisées. Depuis l'apport de sa branche complète d'activité "fiscalisée" à la SAS IFPASS SERVICES à la date d'effet du 01/01/2017, les deux activités principales de l'IFPASS sont les suivantes :

- La formation initiale diplômante dispensée en "apprentissage" à travers un Centre de Formation d'Apprentis (CFA),
- La formation diplômante dispensée en "contrat de professionnalisation" avec un enseignement "présentiel" ou "à distance". Pour cette activité diplômante, l'IFPASS est également autorisé à recevoir, à titre dérogatoire et de complément de ressources, des fonds issus de la taxe d'apprentissage pour financer les formations initiales technologiques et professionnelles des apprenants. S'ajoute à ce secteur la formation continue diplômante des salariés. Cette dérogation est définie dans le cadre de l'article L.6241-6 du code du travail.

Ces deux activités font l'objet d'une comptabilité analytique permettant notamment d'établir :

- Les **comptes du CFA** avec les obligations comptables déclaratives auprès de la Région d'Ile de France chargée du contrôle de l'utilisation de la taxe d'apprentissage affecté à cette activité,
- Les comptes de l'activité "**diplômante hors CFA**", avec les ventilations permettant de justifier de l'utilisation de la part de taxe d'apprentissage "dérogatoire" affectée au financement complémentaire des formations initiales technologiques et professionnelles des apprenants.

TAXE D'APPRENTISSAGE ET SUBVENTIONS AFFECTEES A L'EXPLOITATION DU CFA

En application du plan comptable des CFA, la taxe d'apprentissage et les subventions reçues pour le fonctionnement courant du CFA n'ont été portées en produits que pour le montant nécessaire à son équilibre financier (couverture des charges), le reliquat éventuel de taxe et de subventions demeurant au passif du bilan dans les dettes en tant que "ressources publiques affectées non encore utilisées", soit :

• Reliquat de taxe d'apprentissage inscrit en dettes au 31/12/2016	2.810.308 €
• Taxe d'apprentissage reçue et affectée au CFA en 2017	<u>4.793.790 €</u>
Montant global de taxe disponible pour le CFA	(a) 7.604.098 €
• Taxe affectée en produits d'exploitation en 2017 (couverture des charges du CFA)	(b) <u>3.404.630 €</u>
• Reliquat de taxe non utilisé en 2017 inscrit en dettes (<i>excédent reporté sur 2018</i>)	(a) - (b) 4.199.468 €

L'application du principe décrit ci-dessus conduit à dégager un résultat nul, l'excédent dégagé étant reporté sur l'exercice suivant ou reverser à l'Etat s'il est trop important. Inversement, lorsque l'équilibre financier n'est pas atteint malgré l'absorption de la totalité de la taxe d'apprentissage disponible, l'organisme gestionnaire doit allouer une subvention pour équilibrer les comptes du CFA.

TAXE D'APPRENTISSAGE AFFECTEE AUX INVESTISSEMENTS DU CFA

La partie des subventions de taxe d'apprentissage affectée directement au financement d'investissement du CFA représente au 31/12/2017 : 666.393 € (*Cf. annexe élément n° 2-4*). Ce montant, utilisé directement pour financer la quote-part des installations générales et du matériel utilisés par le CFA, est inscrit au passif du bilan sous la rubrique « Fonds propres - subventions d'investissement » et fait l'objet chaque année d'une reprise au compte de résultat d'une quote-part égale au montant des amortissements de l'exercice desdits investissements.

Le montant des reprises concernées apparaît sous la rubrique "Quote-part de subvention d'investissements virée au résultat exceptionnel de l'exercice" pour 29.340 € (*Le montant en N-1 s'élevait à 40.766 € et était inscrit en résultat d'exploitation puisqu'il s'agissait des investissements des matériels exclusivement pédagogiques et renouvelables réalisés en 2008*).

AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS

Les durées moyennes d'amortissement sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles :

- Logiciels informatiques 3 à 5 ans

Immobilisations corporelles :

- Agencements et aménagements des locaux situés à Puteaux (Immobilisations rattachées à la construction) 9 ans
- Installations générales, agencements et aménagements (Immobilisations non rattachées à la construction) 7 ans
- Matériel pédagogique et de bureau 3 à 5 ans
- Mobilier pédagogique et de bureau 6 à 7 ans

Annexe - Elément 1-2 :

DEROGATIONS AUX PRINCIPES, REGLES ET METHODES DE BASE ET COMPARABILITÉ DES EXERCICES - AJUSTEMENTS

Dérogations

Aucune dérogation significative aux principes, règles et méthodes de base du plan comptable général et de la comptabilité des associations ne mérite d'être signalée.

Comparabilité des exercices et ajustements

Sur cet exercice il n'a été procédé à aucun ajustement ou changement de méthode par rapport à l'exercice précédent.

Compte tenu de l'apport partiel d'actif consenti à la SAS IFPASS SERVICES le 23/06/2017 avec un effet rétroactif au 01/01/2017, les produits et les charges concernant la branche d'activité apportée (Cf. éléments 1-3 ci-après) n'apparaissent plus dans les comptes 2017. Il convient par conséquent d'apprécier la comparabilité des exercices en prenant en considération cette opération.

Annexe - Elément 1-3 :

FAITS CARACTERISTIQUES AYANT UNE INCIDENCE SUR LES COMPTES OU SUR LEUR PRESENTATION

APPORT PARTIEL D'ACTIF

Par décision de l'assemblée générale du 23/06/2017, l'association IFPASS a transmis à la SAS IFPASS SERVICES tous ses éléments (actifs et passif), composant à la date d'effet du 1er janvier 2017 sa branche complète et autonome relative à ses activités de formation continue qualifiante et de solution RH. Cet apport partiel d'actif représente un montant net apporté de 700.836 €

En contrepartie de cet apport, le capital social de la SAS IFPASS SERVICES a été augmenté de 145.471 € la différence avec le montant net apporté constituant une prime d'émission de 555.365 €

Par conséquent au 31/12/2017 les titres de participations de la SAS IFPASS SERVICES sont inscrits à l'actif pour un montant total de 701.836 € qui se décompose ainsi :

• 1.000 titres de 1 € de nominal souscrit à la création de la société (sur un total de 6.667 titres, soit 15%)	1.000 €
• 145.471 titres de 1 € de nominal souscrits en contrepartie de l'apport partiel d'actif	145.471 €
• Prime d'émission émise en contrepartie de l'apport partiel d'actif	<u>555.365 €</u>
	701.836 €

Lors de l'assemblée générale du 23/06/2017, les autres associés de la SAS IFPASS SERVICES ont effectué des apports en numéraire pour un montant de 824.333 € représentant 824.333 titres de 1 € de valeur nominale. Le capital initialement composé de 6.667 titres de 1 € a donc été porté à 976.471 titres (6.667 + 145.471 + 824.333).

Par conséquent, le pourcentage de détention par notre association reste inchangé et s'élève à : 146.471 titres / 976.471 titres, soit 15 %.

Du fait de la rétroactivité juridique et fiscale, l'apport a été comptabilisé au 1er janvier 2017. Les produits et les charges de la période intercalaire (du 1er janvier au 23 juin 2017) concernant la branche d'activité apportée ont été transférés par l'association IFPASS à notre société de manière rétroactive à compter du 1er janvier 2017 par la contrepartie du compte courant entre les deux entités.

AUTRES FONDS ASSOCIATIFS totalisant 3.075.000 €

Cette rubrique de passif du bilan se décompose ainsi :

• Apport associatif consenti par la Fédération Française de l'Assurance (FFA) avec droit de reprise	2.175.000 €
• Titres Subordonnés à Durée Indéterminée (TSDI) souscrits par la Fédération Française de l'Assurance (FFA)	<u>900.000 €</u>
	3.075.000 €

L'apport associatif résulte d'un protocole d'accord signé le 30/09/2016 avec la FFA. Ce protocole prévoit un droit au remboursement (droit de reprise) à compter de l'année 2025 sous condition notamment d'un montant de fonds propres et dès lors que ce remboursement n'affecte pas la trésorerie nette de l'association.

Les Titres Subordonnés à Durée Indéterminée (TSDI) correspondent à l'émission d'un emprunt obligataire subordonné à durée indéterminée émis pour un total de 1.450.000 titres de 1 € soit un montant nominal de l'émission totalisant 1.450.000 € souscrit par la Fédération Française de l'Assurance (FFA). Au cours de l'exercice, deux tranches ont été appelées et libérées au cours de l'exercice pour un total de 900.000 €

Il convient de préciser que conformément au contrat d'émission (article 7 - Libération des souscriptions), les appels de fonds seront souscrits en numéraire, en une ou plusieurs fois, sur appel écrit de l'émetteur (IFPASS ASSOCIATION), en fonction de ses besoins de trésorerie, la nature et l'existence des besoins de trésorerie étant suffisamment établies par l'indication de l'emploi envisagé des fonds objets de l'appel. Ce même article prévoit que les demandes de l'émetteur pourront être adressées au souscripteur à tout moment entre la date d'émission (28/02/2017) et l'expiration d'un délai de 5 ans suivant celle-ci, le souscripteur disposant d'un délai de 15 jours calendaires à compter de la date de l'appel pour procéder au versement des fonds.

Les TSDI souscrits sont productifs d'un intérêt égal à 0,5 % l'an.

CITS - Crédit d'Impôt de Taxe sur les Salaires

Du fait de l'apport partiel d'actif de la branche d'activité soumise à l'impôt sur les sociétés, notre association n'est plus assujettie à cet impôt et ne peut plus bénéficier du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) qui s'élevait en 2016 à 28.400 €

Toutefois, pour 2017 et 2018, l'IFPASS bénéficie du Crédit d'Impôt de Taxe sur les Salaires (CITS) qui est réservé aux organismes sans but lucratif non fiscalisé (article 88 de la loi de finances pour 2017)

Pour 2017, ce crédit d'Impôt (CITS) est comptabilisé en diminution des charges sociales pour 8.170 €

TAXE D'APPRENTISSAGE PERCUE A TITRE DEROGATOIRE

En application de l'article L.6241-6 du code du travail, l'IFPASS est habilitée à recevoir à titre dérogatoire de la taxe d'apprentissage.

Article L.6241-6

*Les employeurs relevant du secteur des banques et des assurances où existaient, avant le 1er janvier 1977, des centres de formation qui leur étaient propres, sont exonérés de la fraction prévue au II de l'article L. 6241-2 s'ils apportent des concours financiers à ces centres, par l'intermédiaire d'un seul des organismes collecteurs de la taxe d'apprentissage mentionnés aux articles , et s'engagent à assurer à leurs **saliariés entrant dans la vie professionnelle et âgés de vingt-six ans au plus**, une formation générale théorique et pratique, en vue de l'obtention d'une qualification professionnelle sanctionnée par un des diplômes de l'enseignement technologique.*

Par ailleurs, l'IFPASS est inscrit dans la liste régionale des établissements habilités à percevoir des subventions au titre de la taxe d'apprentissage "barème A", établie par le Rectorat et transmis à la Préfecture de Région.

Ce régime spécifique et dérogatoire a été confirmé par la loi n° 2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels avec l'allongement de la date d'entrée des salariés à **vingt-six ans au plus au lieu de 20 ans au plus**.

En application de la circulaire du ministère de l'éducation nationale N°2007-031 du 05/02/2007, la nature des dépenses susceptibles d'être financées par les fonds reçus en provenance des versements exonérateurs de la taxe d'apprentissage ne peut excéder les dépenses spécifiques des formations technologiques et professionnelles pour lesquelles elle est perçue. Il s'agit des dépenses concernant les frais pédagogiques suivants : totalité des frais et dépenses de personnels enseignants, d'entretien des locaux et du matériel, des dépenses de fonctionnement engagées, ainsi que des achats de matériel. Il est à noter que cette circulaire n'a pas été actualisée dans la cadre de la réforme de la taxe d'apprentissage.

Par conséquent, la taxe d'apprentissage reçue à titre dérogatoire n'a été portée en produits que pour le montant nécessaire à la couverture des dépenses spécifiques pédagogiques, l'excédent éventuel de taxe demeurant au passif du bilan dans les dettes sous la rubrique « Dettes de taxe d'apprentissage reçu à titre dérogatoire (excédent de ressources hors CFA) ».

Pour cet exercice, il apparaît un excédent résiduel qui se détermine ainsi :

• Reliquat de taxe d'apprentissage dérogatoire inscrit en dettes au 31/12/2016	1.121.021 €
• Taxe d'apprentissage dérogatoire reçue et affectée en 2017	<u>1.873.629 €</u>
• Montant global de taxe d'apprentissage dérogatoire disponible	2.994.650 €
• Taxe affectée en produits d'exploitation en 2017 (couverture des frais pédagogiques)	<u>- 2.894.510 €</u>
• Reliquat de taxe non utilisé en 2017 inscrit en dettes (excédent reporté sur 2018)	100.140 €

Annexe - Elément 2-1 :

IMMOBILISATIONS

Nature des immobilisations	Valeur brute début d'exercice	Mouvements		Valeur brute fin d'exercice
		Acquisitions	Cessions	
		Au 31/12/2017 Durée 12 Mois		
Immobilisations incorporelles				
Logiciels informatiques	264 649	201 153	109 790	356 011
Logo "IFPASS"	145 743	6 820	145 743	6 820
"Fonds de commerce" apporté en 2008 par l'ADAP	140 000		140 000	
Immobilisations en cours				
Total I	550 391	207 972	395 533	362 831
Immobilisations corporelles				
Aménagements locaux "Paris"	2 900 606	654 727	2 900 606	654 727
Agencements des locaux des centres de province	8 032	4 440		12 472
Matériel et informatique "Paris"	577 624	351 088	278 358	650 355
Matériel et informatique des centres de province	63 857	7 219		71 075
Mobilier "Paris"	619 888	408 551	607 206	421 232
Total II	4 170 008	1 426 025	3 786 170	1 809 862
Immobilisations financières				
Dépôts de garantie concernant le restaurant d'entreprise	8 300			8 300
Dépôts de garantie des locaux de province	17 197	330		17 528
Nantissement concernant les locaux de La Défense (*)	547 158			547 158
Dépôt de garantie des nouveaux locaux (2017) situés à Puteaux	352 500			352 500
Titres SAS IFPASS SERVICES (participation de 15%) (**)	1 000	700 836		701 836
Total III	926 155	701 166		1 627 321
TOTAL GENERAL (I + II + III)	5 646 554	2 335 163	4 181 703	3 800 013

(*) La garantie théorique donnée est égale à un trimestre de loyer HT avec une garantie bancaire :

Le montant du compte bancaire affecté en garantie s'élève au 31/12/2017 à 504.986 € Le montant du dépôt réajusté, mais "non versé" sur le compte bancaire figure au passif du bilan sous la rubrique "Autres dettes" pour 42.172 €

Par conséquent, le montant total assimilé à un dépôt de garantie, y compris la partie restant à verser, ressort au 31/12/2017 à : 547.158 €

Ce montant est en attente de restitution par le propriétaire des anciens locaux situés à la Défense.

(**) Les titres de la SAS IFPASS services totalisant 701.836 €représentent 15 % du capital social.

Compte tenu du résultat net positif de 355.030 €dégagé sur le premier exercice d'activité de cette société, de son résultat d'exploitation qui ressort à 552.198 €et de son potentiel de développement, aucune dépréciation n'est constatée sur la valeur comptable des titres, au vu des "mutiples" utilisés dans le cadre des acquisitions de sociétés de formation rentables.

Annexe - Elément 2-2 :

AMORTISSEMENTS

Nature des immobilisations amortissables	Valeur en début d'exercice	Mouvements		Valeur en fin d'exercice								
		Augmentations	Diminutions									
		Dotations	Cessions									
<table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 60%;"></td> <td style="width: 15%; text-align: right;">Au</td> <td style="width: 15%; text-align: right;">31/12/2017</td> <td style="width: 10%;"></td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right;">Durée</td> <td style="text-align: right;">12 Mois</td> <td></td> </tr> </table>						Au	31/12/2017			Durée	12 Mois	
	Au	31/12/2017										
	Durée	12 Mois										
Immobilisations incorporelles												
Logiciels informatiques	169 928	45 505	109 790	105 643								
Logo "IFPASS"	145 743	726	145 743	726								
Total I	315 671	46 231	255 533	106 369								
Immobilisations corporelles												
Aménagements locaux "Paris"	2 900 606	34 133	2 900 606	34 133								
Agencements des locaux des centres de province	4 088	1 242		5 330								
Matériel et informatique "Paris"	432 891	62 321	266 977	228 235								
Matériel et informatique des centres de province	50 159	6 964		57 123								
Mobilier "Paris"	615 937	19 148	607 206	27 878								
Total II	4 003 681	123 808	3 774 790	352 699								
TOTAL GENERAL (I + II)	4 319 351	170 040	4 030 323	459 068								

Annexe - Elément 2-3 :

PROVISIONS ET DEPRECIATIONS INSCRITES AU BILAN

	Montant au début de l'exercice	Augmentations : Dotations exercice	Diminutions : Reprises exercice	Montant à la fin de l'exercice												
					<table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 60%;"></td> <td style="width: 15%; text-align: right;">Au</td> <td style="width: 15%; text-align: right;">31/12/2017</td> <td style="width: 10%;"></td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right;">Durée</td> <td style="text-align: right;">12 Mois</td> <td></td> </tr> </table>					Au	31/12/2017			Durée	12 Mois	
						Au	31/12/2017									
	Durée	12 Mois														
Provisions pour risques et charges																
Provisions pour litiges	233 692		108 754	124 938												
Provisions pour indemnités de départs en retraite et pour médailles du travail	276 858	77 717	91 315	263 260												
Provisions pour gros travaux et remise en état des locaux	522 000		522 000													
Autres provisions pour ch. de personnel et org. sociaux																
Total I	1 032 550	77 717	722 069	388 198												
Provisions pour dépréciations																
Sur stocks et en-cours																
Sur comptes clients	944 746	321 369		1 266 116												
Sur autres créances																
Total II	944 746	321 369		1 266 116												
TOTAL GENERAL (I + II)	1 977 297	399 086	722 069	1 654 314												
<i>- d'exploitation</i>		399 086														
<i>Dont dotations et reprises : - financières</i>																
<i>- exceptionnelles</i>			481 387													

Le total de la colonne "Diminution : Reprises exercice" qui s'élève à 722.069 €, ne se recoupe pas avec les reprises de provisions exceptionnelles inscrites au compte de résultat pour 481.387 €

L'écart représentant 240.682 € correspond aux provisions apportées rétroactivement au 01/01/2017 à la SAS IFPASS SERVICES dans le cadre de l'apport partiel d'actif (donc sans écriture de reprise). Les montants apportés se décomposent ainsi :

- Quote-part de provision pour litiges	65.704 €
- Quote-part de provision pour indemnités de départ en retraite et médailles du travail	91.315 €
- Quote-part de provision pour les travaux de remise en état des locaux de la Défense	<u>83.663 €</u>
	240.682 €

Provisions pour litiges :

Les provisions en fin d'exercice totalisant 124.938 € concernent des litiges salariaux toujours en cours au 31/12/2017.

Provisions pour indemnités de départ en retraite et médailles du travail :

Les engagements pour indemnités de départ en retraite et médailles du travail à verser aux salariés totalisant 263.260 € ont été déterminés en prenant en considération les hypothèses actuarielles complètes comme sur les exercices précédents (Cf. ci-après élément 4-2).

Provisions pour gros travaux et remise en état des locaux :

Cette provision est intégralement reprise sans incidence sur le résultat, le montant de l'indemnité définitive étant égal à la provision antérieurement constituée.

Provisions pour dépréciation des comptes clients

Les difficultés rencontrées dans la chaîne de facturation et de recouvrement des créances ont conduit à comptabiliser au cours des précédents exercices une dépréciation totalisant 944.747 €

Cette dépréciation a été complétée à hauteur de 321.369 € portant la provision en fin d'exercice à 1.266.116 € selon la logique suivante :

- 1) Les soldes antérieurs au 31/12/2014 sont provisionnés, dans une approche prudente, à 100% afin de constater les difficultés rencontrées sur les créances anciennes.
- 2) Les soldes de l'année 2015 ont été provisionnés à hauteur de 90 % en excluant les créances dont le recouvrement effectif est en cours.
- 3) Au titre des soldes postérieurs au 31/12/2015, le bon avancement des actions et la mise en place d'un service de recouvrement ont conduit à ne pas constituer de provision.

Annexe - Elément 2-4 :

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS INSCRITES AU PASSIF DU BILAN

			Au 31/12/2017	
			Durée 12 Mois	
	Montant net au début de l'exercice	Augment. (1) : Invest. exercice	Diminutions (2) : Reprises exercice	Montant net à la fin de l'exercice
- Subventions reçues en 2017 relatives à des immobilisations affectées aux formations en apprentissage pour un montant de 666.393 € sous déduction des montants amortis et repris en 2017 pour 29.340 €:		666 393	29 340	637 053
TOTAL GENERAL		666 393	29 340	637 053

(1) Ne concerne que les investissements du CFA.

(2) Quote-part de subvention virée au compte de résultat sur l'exercice (charges exceptionnelles).

Annexe - Elément 2-5 :

ETAT DES CREANCES ET DES DETTES

		Au	31/12/2017	
		Durée	12 Mois	
Cadre A	ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
De l'actif immobilisé				
Prêts (1)				
Autres immobilisations financières		925 485	547 158	378 328
De l'actif circulant				
Clients douteux ou litigieux		1 266 116		1 266 116
Autres créances clients		4 919 683	4 919 683	
Personnel et comptes rattachés		4 400	4 400	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		16 724	16 724	
Autres impôts taxes et versements assimilés		12 194	12 194	
Divers (dont subventions et avoirs à recevoir)		17 297	17 297	
Groupe et associés				
Débiteurs divers		22 349	22 349	
Charges constatées d'avance		584 644	584 644	
Total		7 768 892	6 124 449	1 644 443

(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice

(1) Dont remboursements obtenus en cours d'exercice

Cadre B	ETAT DES DETTES (*)	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit : (1)					
- à deux ans maximum à l'origine		2 047	2 047		
- à plus de deux ans à l'origine					
Emprunts et dettes financières divers (1)		82	82		
Fournisseurs et comptes rattachés		3 372 981	3 372 981		
Personnel et comptes rattachés		419 994	419 994		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		762 611	762 611		
Taxe sur les salaires		28 173	28 173		
Autres impôts, taxes et versements assimilés		236 536	236 536		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Dettes relatives aux fonds reçus pour le CFA (**)		4 199 468	4 199 468		
Taxe d'apprent. hors CFA reçue à titre dérogatoire (**)		100 140	100 140		
Groupe et associés					
Autres dettes		1 005 018	1 005 018		
Produits constatés d'avance					
Total		10 127 051	10 127 051		

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice

(*) à l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours.

(**) Excédent de ressources publiques affectées et non utilisées reportable sur l'exercice suivant

Les autres immobilisations financières à "1 an au plus" pour 547.158 € concernent le dépôt de garantie des locaux de la Défense.

Détail du poste "Autres créances clients" totalisant 4.919.683 €

- Créance "groupe" concernant la SAS IFPASS SERVICES	2.465.096 €
- Créances clients relatives à la formation (hors créances douteuses)	1.754.166 €
- Factures à établir relative à la formation	545.111 €
- Factures à établir concernant la SAS IFPASS SERVICES	155.310 €

Détail du poste "Fournisseurs et comptes rattachés" totalisant 3.372.981 €

- Dette "groupe" concernant la SAS IFPASS SERVICES	1.524.514 €
- Dettes fournisseurs relatives à la formation et aux frais généraux	1.016.033 €
- Factures fournisseurs non parvenues relatives à la formation et aux frais généraux	832.434 €

Détail du poste "Autres dettes" totalisant 1.005.018 €

- Ajustement du "nantissement" donné en garantie du bail des locaux de la Défense (1)	42.172 €
- Dettes diverses	130.624 €
- Compte courant créditeur de la SAS IFPASS SERVICES	832.222 €

(1) Montant correspondant au solde "non versé" du compte de nantissement (Cf. annexe n° 2-1 ci-avant).

Information concernant la position globale compensée des créances et des dettes "groupe" concernant la SAS IFPASS SERVICES

. Créance client "groupe" concernant la SAS IFPASS SERVICES	(2)	+ 2.465.096 €
. Dette fournisseur "groupe" concernant la SAS IFPASS SERVICES		- 1.524.514 €
. Compte courant créditeur de la SAS IFPASS SERVICES		- 832.222 €
= Position globale en fin d'exercice avec la SAS IFPASS SERVICES	(créance)	+ 108.360 €

(2) hors les factures à établir concernant la SAS IFPASS SERVICES pour 155.310 €

Annexe - Elément 2-6 :

CHARGES A PAYER

Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes financières divers	
- Intérêts courus sur emprunt et dettes assimilées	82
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
- Honoraires relatifs à la formation et aux partenariats	233 019
- Frais de téléphone, d'affranchissements et frais divers	77 416
- Frais de remise en état des anciens locaux de la Défense	<u>522 000</u>
	832 434
Dettes fiscales et sociales	
- Provision pour congés payés et compte épargne temps (CET)	232 040
- Salaires à payer	101 775
- Charges sociales et fiscales sur la provision pour congés payés et sur les salaires à payer	199 725
- Cotisations et contributions fiscales (Formation continue, Effort construction, etc.)	79 762
- Indemnités de ruptures et de départs conventionnels des salariés (procédures engagées)	73 000
- Charges sociales sur les indemnités de ruptures et de départs engagées	14 600
- Indemnités journalières de sécurité sociale à régulariser	<u>4 326</u>
	705 228
Total	1 537 745

Annexe - Elément 2-7 :

PRODUITS A RECEVOIR

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	
- Factures de formation en alternance et de dispositifs "certifiant" à établir	172 897
- Factures à établir concernant les formations "diplômantes" effectuées en partenariat	372 214
- Factures à établir concernant la SAS IFPASS SERVICES	<u>155 310</u>
	700 420
Autres créances	
- Fournisseurs, avoirs à recevoir	17 297
Total	717 717

Annexe - Elément 2-9 :

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	
- Loyer du 1er trimestre N+1 des locaux situés à Puteaux et en région	503 551
- Autres charges	81 093
(Il s'agit notamment des locations diverses, assurances, cotisations, honoraires et maintenances, payables d'avance, dont les échéances sont postérieures à la date de clôture de l'exercice)	<u> </u>
	584 644
Total	584 644
Produits constatés d'avance	Néant

Annexe - Elément 3-1 :

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

(Arrêté du 27 avril 1982)

Produits exceptionnels	Montant
Sur opérations de gestion	
- Transfert à la SAS IFPASS SERVICES de la quote-part des indemnités transactionnelles sur litige lui revenant (conséquence de l'apport partiel d'actif)	8 556
- Transfert à la SAS IFPASS SERVICES de la quote-part de remise en état des locaux de la Défense lui revenant (conséquence de l'apport partiel d'actif)	<u>83 663</u>
	92 219
Sur opérations en capital	
- Produits de cession sur les immobilisations transférées à la SAS IFPASS SERVICES (conséquence de l'apport partiel d'actif)	2 200
- Quote-part de subvention d'investissement virée au compte de résultat (Concerne les dotations aux amortissements des immobilisations du CFA)	29 340
Reprises sur dépréciations, provisions et amortissements, transferts de charges	
- Reprise de la provision pour charges de remise en état des locaux de la défense..... (Si l'on ajoute la quote-part transférée à la SAS IFPASS SERVICES pour 83.663 € le montant en produit exceptionnelle totalise 522.000 €et correspond à la charge définitive comptabilisée ci-après en charges exceptionnelles)	438 337
- Reprise des provisions concernant des litiges salariaux	<u>43 050</u>
	481 387
Total	605 146

Charges exceptionnelles	Montant
Sur opérations de gestion	
- Pénalités et amendes	300
- Indemnités de ruptures de contrat de travail versées en cours d'exercice	41 215
- Indemnités transactionnelles sur litige salarial	30 990
- Charges définitives de remise en état des locaux de la défense facturées par l'ancien bailleur	<u>522 000</u>
	594 505
Total	594 505

Annexe - Elément 3-2 :

VENTILATION DES PRODUITS D'EXPLOITATION (DROITS ET TAXES PERCUS)

Répartition par origine des produits	Montant
Droits d'inscription	
- Droits d'inscription concernant la formation diplômante :	
. Formation continue diplômante et Certificats de Qualification Professionnelle (CQP)	2 396 727
. Formation diplômante effectuée en partenariat	1 243 843
	3 640 570
Taxes, subventions et conventions	
- Taxe d'apprentissage affectée à titre dérogatoire (hors CFA)	2 894 510
- Taxe d'apprentissage affectée au CFA	3 404 629
- Convention Nationale CNAM-ENASS	246 082
- Subvention régionale versée au CFA par la région d'Ile de France : Néant	
- Autres subventions concernant le CFA (Fongibilité)	1 644 245
	8 189 466
Autres produits	
- Sous location des locaux du site de "La Défense"	308 362
- Produits divers de gestion courante	11 007
- Produits provenant des actions de sponsoring de remises de diplômes	5 000
- Avantages en nature remboursés par le personnel	4 141
- Remboursements de frais de formation facturés aux stagiaires et aux entreprises	3 130
- Transfert de charges et reprises de provisions :	
. Transfert de charges correspondant à des remboursements de dépenses de formation du personnel (dépenses engagées dans le cadre du plan de formation du personnel)	24 970
. Refacturation de charges à la SAS IFPASS SERVICES (*)	2 191 958
. Remboursements d'assurances et divers	10 991
	2 559 558
Total des produits d'exploitation	14 389 595

(*) Information sur les parties liées - Produits et charges avec la SAS IFPASS SERVICES :

Les montants comptabilisés en transferts de charges (produits) totalisant 2.191.958 € concernent :

- Les charges liées aux locaux et les prestations de services pédagogiques et de management de l'offre, administratifs et de direction pour 1.182.214 €:

. 613 Loyers des locaux	448 347
. 614 Charges locatives	38 662
. 615 Entretien des locaux	28 988
. 64 Convention de services (prestations)	666 217

- Les charges complémentaires de fonctionnement pour 343.864 €:

. 606 Achats et fournitures	34 800
. 615 Services extérieurs	61 847
. 622 Autres services extérieurs et honoraires	217 820
. 635 Impôts et taxes	29 397

- Les charges de formation pour 665.879 €:

. 64 Formateurs vacataires mis à disposition	665 879
--	---------

Les montants facturés par la SAS IFPASS SERVICES pour 1.307.724 € (charges) concernent les mises à disposition de personnel (marketing, développement commercial, gestion administrative des clients et des ressources "digitales"). Ces charges transférées à notre association sont comptabilisés sous la rubrique du compte de résultat "Autres achats et charges externes - honoraires".

Annexe - Elément 3-3 :

LISTE DES CENTRES PERMANENTS DE FORMATION EN REGION (*)

BORDEAUX
MARSEILLE

LYON
STRASBOURG

(*) S'ajoutent à ces centres permanents, les formations dispensées en partenariat dans d'autres régions.

Annexe - Elément 4-1 :

EFFECTIF MOYEN DE L'EXERCICE

	Personnel
Salariés permanents	48
Salariés vacataires	13
Intérimaires et CDD	3
	64

Remarque : Les effectifs sont indiqués en "équivalent temps plein"

Annexe - Elément 4-2 :

ENGAGEMENTS PRIS EN MATIERE DE RETRAITE ET DE MEDAILLES DU TRAVAIL

Le montant des droits qui seraient acquis par les salariés au titre de l'indemnité de départ en retraite et de l'indemnité de la médaille du travail, tenant compte d'un pourcentage de probabilité de présence dans l'association à l'âge de la retraite ou à la date d'obtention de la médaille du travail est estimé au 31/12/2017 à :

263 260 € charges sociales et fiscales comprises.

Les engagements provisionnés dans les comptes sont déterminés en appliquant la méthode "préférentielle" actuarielle complète en tenant compte des hypothèses démographiques, d'un taux d'actualisation (taux moyens des obligations d'entreprise de 1ère catégorie), d'un taux d'évolution des salaires et d'un taux de "turnover".

Annexe - Elément 5-1 :

COMPTE DE RESULTAT ANALYTIQUE PAR ACTIVITE

Activités	Activité	Sect. fiscalisé	CFA	Total IFPASS
Au	Diplômante	Qualifiant	Apprentissage	31/12/2017
Durée	et assimilée	et autres prest.		12 Mois
	Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 1+2+3
Produits d'exploitation				
Droits d'inscription	3 640 570			3 640 570
Subvention d'exploitation - Taxe d'Apprentissage hors CFA	2 894 510			2 894 510
Subvention d'exploitation - Taxe d'Apprentissage CFA			3 404 629	3 404 629
Autres subventions			1 644 245	1 644 245
Subvention Région - CFA				
Convention Nationale CNAM - ENAss	246 082			246 082
Service bourse de l'emploi				
Autres produits	155 524		171 975	327 498
Quote-part subv. d'investiss. renouvelables virée au résultat				
Reprises sur dépréc., prov. et amort., transferts de charges	2 220 527		11 533	2 232 060
	9 157 212		5 232 383	14 389 595
Charges d'exploitation				
Achats de fournitures et de prestations	429 136		401 603	830 740
Autres achats et charges externes	4 160 046		2 289 581	6 449 627
Impôts, taxes et versements assimilés	461 204		278 537	739 740
Salaires et traitements	2 250 195		1 410 543	3 660 738
Charges sociales	1 093 816		694 950	1 788 766
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisation : dotations aux amortissements	62 231		107 808	170 040
- Sur immobilisation : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	321 369			321 369
Dotations aux provisions pour risques et charges	48 661		29 056	77 717
Autres charges	6 777			6 777
	8 833 436		5 212 078	14 045 514
RESULTAT D'EXPLOITATION	323 776		20 305	344 081
Produits financiers				
Produits nets sur placements et intérêts				
Reprises sur dépréc. et provisions, transferts de charges				
Charges financières				
Intérêts et charges assimilées	109			109
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
	109			109
RESULTAT FINANCIER	- 109			- 109
RESULTAT COURANT	323 667		20 305	343 972
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion	92 219			92 219
Sur opérations en capital	2 200			2 200
Quote part subv. d'investiss. virée au résultat exceptionnel			29 340	29 340
Reprises sur dépréc. et provisions, transferts de charges	481 387			481 387
	575 806		29 340	605 146
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	544 860		49 645	594 505
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
	544 860		49 645	594 505
RESULTAT EXCEPTIONNEL	30 946		- 20 305	10 641
Impôts sur les bénéfices (secteur fiscalisé)				
RESULTAT avant subv. imputée au CFA	354 613			354 613
Subvention imputée au CFA par l'Org. gest.				
Total des produits	9 733 018		5 261 723	14 994 740
Total des charges	9 378 405		5 261 723	14 640 128
EXCEDENT ou DEFICIT	354 613	0	0	354 613

Remarque :

La colonne "Sect. fiscalisé qualifiant et autres prestations" est à néant du fait de l'apport à la SAS IFPASS SERVICES.